



**DEMANDE DE CONTROLE ASSAINISSEMENT PREALABLE
A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER (Assainissement non collectif)
A remettre à la CC3F après l'avoir complétée**

Demandeur du diagnostic : Propriétaire Notaire Agence Immobilière

Date prévue de la signature : /...../...../...../
 de l'acte authentique de la vente du compromis de vente pas de date fixée (demande anticipée)

Renseignements sur l'immeuble en vente

Adresse :
Code Postal : Commune :
Références Cadastre : Section Numéro(s) :
Type de résidence ou du bâtiment :
Présence d'un puits à usage domestique sur la propriété : Oui Non
Résidence desservie par le réseau public d'eau potable : Oui Non
Rejet des eaux usées dans le réseau :
Autres rejets des eaux usées (cours d'eau, fossé, infiltration dans le sol) :

Nombre de chambres		Nombre de salles de bains et buanderies	
Nombre de WC		Nombre de cuisine	

Type d'installation d'assainissement	Fosse septique*	Fosse toutes eaux*	Bac à graisses*	Préfiltre*	Epandage*	Autres filières*
Présence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Localisation						
Rejet des eaux						

- * Fosse septique : prétraitement des eaux usées
- * Fosse toutes eaux : prétraitement des eaux ménagères et WC
- * Bac à graisses : prétraitement des eaux ménagères
- * Préfiltre : filtre situé à la suite de la fosse septique ou à la fosse toutes eaux ou intégré à la fosse toutes eaux
- * Epandage : filière de traitement type filtre à sable drainé ou non drainé, tertre d'infiltration, tranchées d'épandage
- * Autres filières : filière compacte ou microstation

Renseignements sur le vendeur

Nom et Prénom du ou des propriétaires :
Date de naissance : /...../...../...../
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone :ou Mail :

Personne à contacter pour un rendez-vous sur site

Nom et Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Fax : Mail :

Notaire chargé de la vente

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone :ou Mail :

Agence immobilière chargée de la vente

Nom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Fax : Mail :

Contrôle sur site

Le propriétaire sera présent lors du contrôle : Oui Non mais sera représenté par :

NOM, prénom, fonction :
Dûment habilité par le propriétaire à répondre aux questions du technicien et autorisé à signer la fiche terrain.

Redevance

Le contrôle effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle. Le contrôle sera réalisé par la société SOLEST, prestataire de service de la communauté de communes des Trois Forêts. Ce contrôle donne lieu à une facturation de **185 € TTC par tranche de 6 points d'eau à la charge du DEMANDEUR** (délibération N° 20-07-2021/012 du 20/07/2021 à compter d'une demande réceptionnée le 16/08/21). **Le rapport sera remis dès réception du règlement** (à adresser à la CC3F et à l'ordre du Trésor Public).

IMPORTANT :

Le cas échéant, remettre en service le compteur d'eau. A défaut, il faudra apporter de l'eau sur place afin de pouvoir procéder aux contrôles d'écoulement.

Le diagnostic de l'assainissement a pour buts de vérifier l'existence et la configuration du système d'assainissement de l'habitation, d'évaluer le respect des prescriptions techniques applicables lors de la mise en place du dispositif, mais aussi évaluer l'impact ou non du fonctionnement du dispositif vis à vis de l'environnement et de la salubrité publique.

Les vendeurs ou leurs représentants doivent préalablement préparer le diagnostic en rendant accessibles les installations (décacher et desceller les regards d'accès des fosses septiques, fosses toutes eaux, bac dégraisseur, filtre, épandage) et retrouver tout document relatif à l'installation (permis de construire, autorisation, facture, certificat de vidange). Toute installation non décachée sera réputée inexistante. En cas d'inexistence au minimum d'une fosse septique, la mise aux normes est obligatoire dans un délai d'un an.

Lors de l'intervention de terrain de Solest, le vendeur doit être présent ou se faire représenter. Un élu de la CC3F ou le Maire de la commune pourra être convié au rendez-vous.

- J'autorise le technicien à pénétrer sur ma propriété pour contrôler mon système d'assainissement équipant le bâti visé par la demande.
- J'autorise le technicien, dans le cadre de ses missions, à photographier les éléments nécessaires à la réalisation de son contrôle.

Fait à, le : /...../...../...../

Signature du demandeur

Cadre réservé à la CC3F

**BON DE COMMANDE POUR UN DIAGNOSTIC
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), représentée par son Président, M. Franck DUHOUX, donne ordre de service à la société Solest Environnement de réaliser le diagnostic assainissement de l'immeuble renseigné en page précédente. La prestation sera réalisée selon les modalités fixées au cahier des charges du marché.

Il est rappelé que le délai de remise du rapport d'intervention à la CC3F est fixé à 21 jours après réception du présent document.

Fait à Chateauvillain, le

**Le Président,
Franck DUHOUX**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS – CC3F
Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC
4, route de Châtillon – Site Le Chameau – 52 120 CHÂTEAUVILLAIN – Tél : 03 25 01 38 53
@ : contact@cc3f52.fr